SUCREZ VOS FRAISES AVEC
LE SUCRE BÉGHIN

Les fêtes de Fives

Les fêtes de Fives, qui avaient attiré, hier, une foule considérable, ont brillé d'un éclat tout particulier, grâce au zèle et au dévouement des organisateurs.

Les rues Guillaume-Wernlers et du Calvaire étaient noires de monde.

A trois heures de l'après-midi eut lieu un défilé très réussi autant que pittoresque des marchands des rues et des camelots.

A cinq heures l'Harmonie du Calvaire et la Lyra Fiveise donnèrent un concert pendant lequel on avait organisé un coucours de ballons pour enfants, et, l'après-midi se termina par un carrousel à vélos qui eut un véritable succès.

De nombreux jeux avaient été installés dans les principales rues et les joueurs de bouchons, de fléchettes et de hoc s'en donnèrent à cœur joie.

Le soir un bal de nuit eut lieu au milieu d'illuminations, et enfin un feu d'artifice clôtura cette journée de fête dont les habitants de Fives conserveront le meilleur souvenir.

UN TAMPONNEMENT

Une navette du car L qui arrivait au Faubourg d'Arras, a tamponné, au faubourg d'Arras, la voiture de M. D..., marchand de légumes, rue Pasteur, à Thumesnil.

Le cheval a été blessé. Les brancards de la voiture ont été brisés.

UNE EXPOSITION DE FLEURS A LA BOURSE

L'Exposition de fleurs qui a eu lieu dimanche à la Bourse, sous les auspices de la Société d'Horticulture du Nord, a obtenu un vif succès.

De l'avis général, les fleurs exposées étaient d'une qualité rare. Des mains adroites les avaient de plus, merveilleusement disposées.

MM. Fenyau, propriétaire à Hellemmes, avait envoyé un admirable lot d'orchidées.

Les caladiums, les hortensias et d'autres fleurs aux noms plus rares étaient magnifiquement représentées. Le Jardin Botanique de Lille exposait en même temps que de superbes nepenthès, un troublant « sabot de Vénus ».

M. Pourehelle, jardinier chef de l'Institut Pasteur ,présentait un lot de bégonias hybrides et M. Cazé, employé à la Faculté des Sciences une curieuse collection d'insectes nuisibles.

Parmi les roses, on en remarquait deux, titulaires de plusieurs grands prix et la « Madame Edouard Herriot », délicieuse de fraîcheur, retenait aussi les regards.

UNE PLAINTE

Dans la nuit de samedi à dimanche, M. Adolphe Boulanger, 37 ans, employé à Marcq-en-Baroeul, pénétrait au poste de police du septième arrondissement et déclarait qu'il avait été assailli sur les fortifications et qu'on lui avait enlevé son portemonnaie, lequel renfermait une petite somme et divers objets.

Il était impossible aux agents de contrôler le récit. On ne pouvait qu'enregistrer les déclarations du plaignant.

C'est ce qu'on fit.

CHEZ LES STÉNOGRAPHES

Hier dimanche a eu lieu l'excursion annuelle des sténographes Prévost-Delaunay à Paslempin.

Les membres du Cercle Sténographique roubaisien n'avaient pu se joindre à leurs collègues, cette date coïncidant avec celle de leur distribution solennelle des prix.

Malgré ce contre-temps, plus de cent sténographes prirent part à l'excursion, dont environ 75 de Lille et une trentaine de Douai.

L'Association Sténographique Unitaire de Paris avait délégué deux de ses membres, M. et Mme Vaudecrame, qui apportaient le salut cordial des sténographes parisiens et une invitation pressante à leurs collègues du Nord de se rendre en grand nombre au 1er Congrès national de l'A. S. U. qui se tiendra à Bordeaux les 15, 16 et 17 août.

Une tranche gaieté n'a cessé de régner tant pendant le banquet qu'au cours des randonnées à travers le bois, et l'on ne s'est séparé que tard dans la soirée, rompu de bienfaisante fatigue et enchanté de cette excellente journée.

A L'OCCASION DU 14 JUILLET, LES COMMERÇANTS DES RUES DES STATIONS, MERCIER, MEUREIN ET RATISBONNE ORGANISENT UNE FÊTE.

Les commerçants des rues des Stations, Mercier, Meurein et Ratisbonne, désireux d'organiser une fête à l'occasion du 14 juillet, invitent leurs collaborateurs ainsi que les personnes qui doivent y prendre part, à se réunir le mercredi 2 juillet, à 8 heures et demie du soir, chez M. Guilbert, 49, rue des Stations, dans le but d'arrêter définitivement le programme de la fête.

TOMBÉ DE VELO

Henri Leleu, 15 ans, tourneur, place de Condé, passait à bicyclette boulevard de Belfort quand il perdit l'équilibre et tomba. Des passants le relevèrent et le conduisirent charitablement à son domicile.

UN VESTON QUI DISPARAIT

M. César Depreter, 60 ans, rue de La Chapelle, 19 bis, à La Madeleine, employé chez M. Vran, industriel, rue du Pont-Neuf, avait accroché son veston à la chaufferie. Il avait eu l'imprudence de laisser une somme de 140 fr. dans une des poches de son vêtement. Quand il reprit son veston, les 140 francs avaient disparu.

ASSOCIATION DES COMPTABLES ET EMPLOYÉS

L'Association des comptables et employés de l'arrondissement de Lille a fêté hier son cinquantenaire à l'Hôtel Maréchal.

Au dessert, des allocutions et des discours ont été prononcés par MM. Dubron, Dervaux, Robert, Delesalle, Corbeaux, Dubrez, Liégeois-Six, Malagié, Jules Robert et Duquesne.

VACCINATIONS DANS LES ECOLES PUBLIQUES

Des séances publiques et gratuites de vaccination auront lieu le 30 juin 1913, à 5 heures du soir, dans les écoles suivantes : Ecole privée de filles, rue Condorcet, 10 ; Ecole Lakanal, rue du Long-Pot, 209 ; Ecole privée de garçons, rue de Lannoy, 17 ; Ecole privée de garçons, rue Saint-Gabriel, 68 ; Ecole Pascal, Façade de l'Esplanade, 50 ; Ecole privée de filles, rue des Augustins, 8; Ecole privée de garçons, rue Lydéric, 5 ; Ecole privée de filles, rue Sainte-Catherine, 72.

ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE

Dans les derniers jugements de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris (section d'architecture), le jury a décerné les récompenses suivantes aux élèves de l'Ecole régionale d'architecture de Lille :

Stéréotomie. — Troisième médaille à MM. Desmet et Dubois, Atelier Dehaudt.

Mention : à MM. Mollet, atelier Mollet ; François et Lissarne, atelier Dehaudt.

Dessin du figure : Mention à M. Duquesnoy Albert, Atelier Dehaudt.

Dessin ornemental : Troisième médaille à M. Demare, atelier Dehaudt.

Eléments analytiques : Seconde mention à MM. Mollet, atelier Mollet ; Desmet et Dubois, atelier Dehaudt.

Bandages Herniaires

avec ou sans ressorts, nouveaux systèmes perfectionnés réduisant les hernies les plus rebelles sans aucune gêne, toutes les tailles depuis 3 fr., chez Mlles Assolgnion, bandagistes des principales maisons de santé de la région, 5 bis, rue du Palais-Ribour, Lille. Téléphone 26.35. 9

VOYAGES DE VACANCES EN 1913

La Compagnie d'Orléans a installé pour la saison d'été 1913, rue Grande-Chaussée, à Lille, un Bureau Temporaire de Renseignements pour les voyageurs et de Vente de Billets.

Aux personnes désireuses d'effectuer un voyage quelconque sur son réseau, ou sur celui du Midi, il sera donné, en même temps que des documents, brochures, prospectus, etc., tous renseignements utiles sur les prix des billets les plus économiques et sur les moyens de se rendre dans les intéressantes régions ci-après :

Touraine et Châteaux de la Loire, Bretagne, Auvergne, Quercy, Gorges du Tarn, Pyrénées et Côte d'Argent, Roussillon, etc.

DES FRUITS SUR LA CHAUSSÉE

M. Eugène Leclercq, 17 ans, au service de M. Spiere, marchand de légumes, rue de la Justice, passait dimanche matin rue des Postes, poussant une petite voiture chargée de fruits. Vlat à passer la voiture de M. Damyon, boucher, qui heurta la baladeuse. Les fruits, d'une valeur de 150 francs environ, se répandirent sur le sol, ce pendant que le jeune Leclercq tombait et se contusionnait légèrement.

VENTES PAR MM. LES NOTAIRES DE LILLE

Dans la séance du jeudi 25 juin 1913, au local de la Chambre, 7, rue de Puébla, il a été adjugé, savoir :

Zuylpeene. — Occupation Beurey. — 1 bé, 17 a. de pré et labour, à Lincke Veld, en 2 parties pour 5.290 fr., montant de la mise à prix. — Noordpeene. — Même occupation Beurey : 81 a. 40 ca de labour, à Lincke Veld, pour 3.820 fr., montant de la mise à prix ; 5 a. 50 ca. de pré, à Lincke Veld, pour 10 fr.,montant de la mise à prix; 1 ha 82 a. 10 ca. de labour, à Lincke Veld, pour 6.300 fr. sur mise à prix de 5.250 fr. ; 1 ha 36 a. 50 ca. de labour, à Lincke Veld, en 2 parties, pour 4.800 fr., sur mise à prix de 4 690 fr. ; 87 a. 80 ca. de labour à Lincke Veld et Castel Veld, en 2 parties, pour 3.500 sur mise à prix de 3.020 fr. ; 76 a. 30 ca. de labour, à Castel Veld, pour 3.300 sur mise à prix de 2.620 fr. ; 17 a. de labour à Kereke Veld, pour 950 fr., sur mise à prix de 640 fr. ; 40 a. 50 ca. de labour, à Michel Veld, pour 1.325 fr. sur mise à prix de 1.260 fr. ; 89 a. 20 ca. de labour, à Michel Veld, pour 4.600 fr., sur mise à prix de 3.000 fr. ; 33 a. 60 ca. de labour, à Michel Veld, pour 1.040 fr., montant de la mise à prix.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Société Industrielle

La Société Industrielle du Nord de la France a tenu vendredi soi. assemblée générale mensuelle ,sous la présidence de M. L. Nicolle.

Le Président annonce le décès de M. Guerlin, ancien Président de la Société Industrielle d'Amiens, qui a attaché son nom à la création d'une Union des Sociétés Industrielles de France.

La correspondance comprend une notice nécrologique sur M. Douxami, de M. Ch. Durrois ; une lettre de M. Dubrueucq Pérus remerciant la Société de sa contribution à la souscription Louis Cordonnier.

L'Assemblée décide l'attribution de 4 médailles aux élèves des cours organisés par la Chambre Syndicale Métallurgique.

M. Durand fait une très intéressante Conférence sur la mise en pratique industrielle du procédé du roulssage de M. Feuillette. Il a rapporté de l'Usine installée à Goderville de nombreuses photographies, qu'il projette devant l'assistance en décrivant les différentes phases du traitement et indique les propriétés du produit obtenu.

Les considérations financières qu'il développe ensuite font espérer un heureux avenir à ce procédé.

M. le Président félicite M. Durand de sa belle conférence, qui a vivement intéressé l'assemblée.

Il est ensuite procédé au tirage au sort des obligations à rembourser cette année, les numéros sont : 400. 380,331,250, 54, 82 et 9.

MM. Emile Feuillette, Cyrille Grimpret, Emile Wallaert,Charles Dantzer et la Société Française des Savonneries Lever (M. A. Maechl), sont élus membres à l'unanimité.

ROUBAIX

VOL D'OUTILS

Henri Olivier, 20 ans, journalier, sans domicile connu, a été mis en état d'arrestation pour vol, au préjudice d'un inconnu, d'un sac contenant un marteau de mécanicien, un vilebrequin, un burin et un tourne-vis.

LE GÉNÉRAL LEBAS A ROUBAIX

Hier matin, ainsi que nous l'avons annoncé, M. le général Lebas, gouverneur de Lille, est venu à Roubaix passer la revue, le long de l'Avenue Jussieu, de toutes les sociétés patriotiques et de préparation militaire A. G. de Roubaix et ses cantons.

Une foule immense, maintenue par d'importantes forces de police,se pressait sur les trottoirs pour assister à la cérémonie.

Selon l'usage, M. le général Lebas a remis officiellement au commandant Despature, président du Cercle militaire, la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

GRANDE FANFARE

Nous donnons ci-dessous la composition actuelle de la commission administrative de cette société, fondée en 1860.

MM. Hippolyte Nafleur, président, officier d'Académie; Edouard Dehem, vice-président; Georges Bauwens, directeur; Jules Petit, sous-chef; Emile Bourgois, sous-lieutenant, porte-drapeau ; Henri Debacker, serventmajor; Joseph Vanderpeeren, sergent-fourrier; Emile Boscut, sergent d'habillement ; Achille Noclain, sergent bibliothécaire ; Commissaires : MM. Victor Vanderpeeren, Edouard Herbeaux, Uremar Bury,Louis Delaplace, Victor Castel, Jean Vandevyver, Désiré Béart. — Commission civile : MM. Arthur Caperl, Aristide Dupire et Henri Desmaretz.

WINCARNIS
VIN FORTIFIANT et RECONSTITUANT
Guérit Manque d'appétit, Débilité, Insomnie, Nervosité, Anémie, Grippe, Neurasthénie; abrège la convalescence. Bel. 8 fr. 1/2 Bol. 3 fr.
Pharmacie Achille DEROUBAIX, 109 B. de Lannoy ROUBAIX
no.33

ASSOCIATION DES A. E. DE L'E. N. DES ARTS INDUSTRIELS

L'excursion de Gand que l'Association organise pour les 13 et 14 juillet prochains, a déjà réuni un grand nombre d'adhésions ; la liste ouverte au local, 55, rue Neuve, en sera close irrévocablement mardi 1er juillet, à 8 heures du soir. Le Comité insiste auprès des sociétaires et de leurs amis pour l'observation de cette clause, indispensable pour la retenue des chambres dans le plus grand hôtel de la ville. Les repas ont été l'objet de la meilleure attention des organisateurs, afin de laisser aux excursionnistes une agréable impression du voyage Celui-ci comprend la visite de la ville et de ses monuments le dimanche matin, le reste des deux jours étant réservé à l'Exposition très importante. Départ de Roubaix le dimanche matin par le train de 7 h. 01, arrivée à Gand à 8 h. 35.

TOURCOING

Les Fêtes du Blanc-Seau

La journée a favorisé les fêtes du Blanc-Seau. Les rues, hier dimanche, étaient noires d'une foule animée et compacte. Elles étaient toutes d'ailleurs superbement ornées.

Dès deux heures trois quarts, le cortège des Sociétés de pêche circulait à travers le Blanc-Seau.

Le cortège terminé, le concours a eu lieu. 440 pêcheurs étaient alignés sur la bord du canal pour prendre le poisson qui, il faut le dire ,refusait de saisir l'hameçon.

Le concours de pêche fini, nous avons assisté à un essai du vêtement flottant. Un homme pesant 120 kilos, s'est jeté dans l'eau revêtu du ce gilet. Toujours maintenu à la surface par le vêtement, il a pu pêcher et en mouvoir. Les assistants ont vivement applaudi.

L'expérience étant faite, le pêcheur a pu regagner la rive.

Le grand défilé des 36 Sociétés qui ont participé aux fêtes a passé dans les rues de Mouvaux, Cuvier, Solférino, des Villas,boulevard Descat.

La revue a été passée par la Municipalité. Nous avons remarqué sur la kiosque dressé en face de l'école communale, M. Dron, député-maire, MM. Ledne, Lodole Honoré, Brasseard, adjoints; MM. Bettête, Villeeys Léonard, Leveugle,Bernard,Tierce, Duthoit, Courtois, Rolin, Darras, Valin, conseillers municipaux et le sympathique M. Lorident, conseiller général, ainsi que les membres du comité organisateur de la fête.

Le défilé a duré une demi-heure.

A l'issue du cortège, M. Dron a remis au sous-chef de l'Harmonie du Blanc-Seau une médaille commémorative de vingt-cinq années de présence dans la société.

M. Dron a félicité cet ancien musicien, et M. Leveugle ,conseiller municipal, a fait son éloge.

Les élèves des écoles publiques ont été très applaudis quand ils ont chanté, sous la direction de M. Aug. Guillaume, « Sambre-et-Meuse » et « Souhaite à la France ».

Les concerts qui ont été donnés aux différents points du Blanc-Seau avaient attiré partout une foule très animée.

Le soir, les illuminations ont été splendides. Citons la place du Blanc-Seau, la rue de Lhomond et le boulevard Descat.

Très suivis les bals roulants.

Les organisateurs du ces fêtes peuvent être fiers : ils ont admirablement réussi.

Roubaix et Tourcoing avaient répondu à leur appel.

VOL DE VELO

Samedi vers 10 heures un quart, M. Jean Fremeaux, 19 ans, garçon de course, demeurant au cabaret Delepaew, avait laissé son vélo dans le couloir. Dimanche matin,on constate la disparition du vélo, d'une valeur du 100 francs. Une enquête est ouverte.

JEUNE VAGABOND

La nuit dernière, les employés de la gare trouvèrent dans la cour le jeune Vandeschering Hippolyte, 13 ans, dont les parents habitent rue de l'Amidonnerie, 46.Cet enfant avait quitté sa famille depuis le 28 juin. Ce jeune vagebond a été conduit au violon municipal.

UN CAMBRIOLAGE

Dans la nuit du samedi au dimanche, des individus ont pénétré en brisant une vitre dans l'estaminet de M. Gilbert Louis, rue Saint-Quentin. Ils ont soustrait un jeu de dés automatique, dont la boîte contenait 16 francs et une boîte de cigares qui se trouvait sur le comptoir. On a'est aperçu du vol hier matin à 5 heures.

Le sous-brigadier Descamps et des agents de police, avertis, se mirent aussitôt à faire des recherches. Ils trouvèrent abandonnée près du canal, sur le territoire de Wasquehal, la boîte du jeu de dés vide.

Enquête au 1er arrondissement.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Dans la nuit du samedi au dimanche, des malfaiteurs ont tenté de pénétrer dans l'habitation de Mme veuve Dhalluin, rue des Cinq-Voies, 241, en escaladant le mur de clôture de la cour et en brisant un carreau de la porte de la cuisine.

Réveillée par le bruit, Mme Dhalluin se leva et parut à la lenêtre. Les malfaiteurs l'ayant entendue prirent la fuite.

Enquête au 1er arrondissement.

AUTOUR DE LILLE

LYS-LEZ-LANNOY

Au Comité républicain. — La candidature Lamotte acclamée. — Le Comité républicain de Lys auquel s'étaient joints quelques amis de Lannoy, Touffiers, Hem, Sailly et Lesna, a fait samedi le meilleur accueil à la candidature du docteur Lamotte. M. Henri Delcroix, qui présidait la réunion, excuse le conseiller général retenu au chevet de Mme Lamotte, dont l'état de santé est heureusement satisfaisant. Après avoir remercié et félicité les amis de Lys et leur président, M. Flipo, de leur initiative et de leur fourbe activité, M. Delecroix se rendre compte du mandat du docteur Lamotte, dont les déclarations politiques conformes aux idées du Comité fédéral qui, patronne sa candidature furent très goûtées de l'auditoire. M. Flipo remercia les orateurs et invita ses amis au congrès du lendemain à Lannoy.

L'on fut ensuite au prompt rétablissement de Mme Lamotte et au triomphe de la candidature de son sympathique époux.

LANNOY

Le 3e Congrès républicain. — Une enthousiaste manifestation en l'honneur du docteur Lamotte. — Impressions. — Le 3e Congrès de la Fédération républicaine du canton de Lannoy vient de se clore en ma présence et une immense acclamation qui se prolonge encore, vient de saluer la candidature du docteur Lamotte.

Si le premier, si le second congrès, qui cependant furent enthousiastes, n'égalent celui qu'ont tenu hier les démocrates du canton de Lannoy.

Ce fut un spectacle réconfortant que ces 500 poitrines, clamant en un puissant cri de « Vive la République ! » leur foi profonde en l'avenir du grand parti de la démocratie française.

Nous rendrons compte de la conférence admirable de notre ami Daniel Vincent, et des opérations du Congrès, et des déclarations du docteur Lamotte, qui durant être lues, l'excellent citoyen étant retenu loin du congrès par la maladie de son épouse.

Nous donnerons également la déclaration politique du Congrès.

Nous voulons cependant, dira aujourd'hui tout la bien que nous pensons de la réunion d'hier et nous résumons nos impressions en criant : « Bravo ! les républicains de Lannoy ! Haut les cœurs ! Vive Lamotte ! Vive la République démocratique et Sociale ! » — E. D.

BONDUES

Une récompense bien placée. — Mme Julie-Clémence Vandenbroucke, veuve Desrumaux, a obtenu une médaille de bronze et la somme de 1.000 francs, de la fondation Carnegie.

C'est une récompense bien méritée.

Mme veuve Desrumaux n'a pas eu le bonheur en partage, mais la nature l'a dotée d'un noble caractère et d'un courage qui l'ont rendue capable de se dévouer pour ses semblables.

Cette femme vaillante a fait toujours la bien sans ostentation, ne reculant jamais devant les fatigues à endurer, les souffrances à supporter et les sacrifices à faire.

Garde-malade, garde-couchée, on la voit sans cesse au chevet du lit de ceux qui implorent son assistance.

Les pauvres et les débilités sont secourus par Mme Desrumaux, et pourtant elle n'est pas riche.

Cette dame a, à son actif, plusieurs actes de courage.

En 1906, elle sauva une petite fillette tombée dans un étang profond et boueux.

C'était à la ferme Achille Jacquemont. La fillette du fermier, âgée de 16 mois, était tombée dans l'étang. Attirée par les cris d'une autre fillette, Mme Desrumaux, accourt, voit l'enfant qui allait disparaître dans l'eau, elle se précipite, se jette à l'eau, et saisit la fillette. A son tour, elle est en danger, la vase est épaisse. Mme Desrumaux s'enfonce. Elle crie. Heureusement un domestique arrive et peut l'aider à sortir du l'étang. L'enfant était sauvée.

Une autre fois, elle sauva la vie à une autre fillette, un jour de duoesse, qui allait être broyée par un manège de bicyclettes.

En 1910, le 3 avril, Mme Desrumaux arrêtait deux chevaux emportés. En accomplissant cet acte de bravoure, elle fut blessée. Elle dut garder le lit pendant quatre semaines.

Depuis 1911, Mme Desrumaux fait partie des Sauveteurs du Nord.

Elle a obtenu en 1911, à l'Exposition de Roubaix, le grand prix de la Ville de Lille.

La nouvelle récompense qui lui est donnée est bien une récompense méritée.

Nous nous en réjouissons avec tous les Bondueis.

ARMENTIERES

Réception de la section de gymnastique de Patronage Jules Lebien. — Les gymnastes du patronage ont obtenu dimanche dernier, à Valenciennes, un succès éclatant. Pour les fêter l'administration municipale avait organisé dimanche une réception qui fut très brillante. Les vainqueurs de Valenciennes étaient encadrés de la Grande Fanfare, des chairons et tambours des sapeurs-pompiers, de l'Etoile Armentiéroise, de la Concorde du Pont-de-Nieppe et de délégations des sociétés de la ville.

M. Denis, président du patronage ; M. Dubrulle, président de la société de gymnastique, prononcèrent deux discours qui précisèrent, en termes des plus heureux, l'action moralisatrice exercée par la patronage laïque.

M. Henri Chas, maire, félicite les gymnastes, M. Denis, M. Dubrulle, M. Van Meenre, chef, M. Dessein, moniteur de natation, des succès de la section de gymnastique.

Les vins d'honneur circulèrent et le cortège se reforme pour défiler en ville au milieu des acclamations du public.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs et amis, la Maison de santé du Docteur MUSIN, Chaussée Périgord, AMIENS. Traitement des maladies mentales et nerveuses, pension modérée. no.71

NORD

DOUAI

ERCHIN

On a volé au préjudice de Mme Dangleterre, ménagère, une poule estimée 5 francs.

SIN-LE-NOBLE

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni extraordinairement, vendredi soir, en vertu d'une autorisation spéciale du M. le sous-préfet, à l'effet d'examiner la situation créée à la commune par la décision du conseil d'Etat, que nous avons fait connaître, qui a autorisé l'ouverture du bureau d'octroi installé par la ville de Douai au cimetière, sur le territoire de Sin-le-Noble

M. Wilmot, maire, qui présidait la séance, fait connaître qu'il fit une démarche à Paris pour être fixé, et il résulte que la ville de Douai pourra, de par la décision du conseil d'Etat, exercer la pratique de l'exercice de l'octroi sur le territoire de Sin-le-Noble, pour les denrées y soumises, destinées à Douai seulement. Il conclut qu'il y a lieu d'examiner si, pour la facilité de la circulation, il ne convient pas d'entrer en pourparlers avec la ville de Douai.

Cette proposition suscite des objections de MM. Frémy, Boissonnet, Wibault, Lebrun, Poncelet et tout le monde est d'accord pour constater la mauvaise situation du bureau d'octroi dont le fonctionnement en cet endroit sera une cause perpétuelle d'encombrement de la route et d'accidents.

M. le Maire répond qu'il y a paré, dans la mesure de ses attributions, en prenant, le 25 juin, l'arrêté de votre suivant :

Nous, Maire de Sin-le-Noble,

Vu les articles 94, 97 et 98 de la loi du 5 avril 1884 et l'article 471 N° 15 du code pénal;

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures en vue de prévenir des encombrements et des accidents au croisement de la rue du Faubourg (route Nationale N° 43) et de la rue de Douai (chemin d'intérêt commun N° 12) ;

Considérant que la circulation des piétons et des véhicules est particulièrement intense en cette partie du territoire ;

Qu'il importe en outre de faciliter aux véhicules chargés qui se dirigent vers Douai, l'accès de la rampe jusqu'au pont du chemin de fer ;

Arrêtons :

Article 1er. — Le stationnement des animaux et des véhicules de toute nature (voitures, automobiles, motocyclettes, etc...) est interdit à l'intersection même du chemin d'intérêt commun N° 12 et de la route Nationale N° 43, dite « rue du Faubourg ou de Sin-le-Noble ».

Article 2. — Les animaux et véhicules obligés de s'arrêter au bureau d'octroi en sortant de Douai, ne devront stationner qu'en deçà ou en delà de l'intersection de ces deux chemins; ceux venant de la rue du Faubourg pour entrer à Douai, devront s'arrêter avant d'arriver au chemin vicinal N° 12 et ceux venant de ce dernier chemin s'arrêteront avant d'arriver à la Route Nationale N° 43, dite « rue du Faubourg ou de Sin-le-Noble ».

Article 3. — Messieurs les Agents de la Police locale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté. Les contraventions seront constatées par des procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis conformément à la loi.

M. le Maire estime qu'il serait peut-être utile de nommer une commission ayant mission de pravoquer une conférence intercommunale.

M. Foucaut dit qu'on aurait dû nommer une commission il y a deux ans, que maintenant elle n'aurait plus chance de fonctionner utilement.

M. le Maire répond que la ville de Douai n'a pas alors consulté le commune de Sin sur ses projets et qu'on s'est trouvé en présence d'une situation créée par un décret autorisant l'extension du périmètre de l'octroi de Douai, et une viva discussion s'engagea à ce sujet entre lui et M. Foucaut.

M. le Maire reproche alors à M. Foucaut de soutenir surtout les intérêts des Douaisiens et celui-ci s'en défend.

M. Druelle rappelle que la Ville de Douai a agi avec une grande désinvolture lors de l'extension de son périmètre d'octroi, il cite encore un autre bureau installé sans aucun droit sur le territoire de Lambres.

Sur une demande de M. Wibault, M. le Maire fait connaître que dès 1908 il y avait eu de la part de la commune de Sin des propositions d'échange de territoires, qui furent renouvelées en 1904 et 1906, qu'une commission intercommunale pourrait, bien que les données soient aujourd'hui changées, les examiner à nouveau.

Le conseil désigne MM. Wilmot, Boissonnet et Foucaut pour entrer en pourparlers avec les délégués que la ville de Douai sera priée de nommer, de son côté.

La séance est levée à 10 heures du soir.

VALENCIENNES

AVESNES-LE-SEC

Funérailles. — Les funérailles de M. André Bury, ancien brasseur, ancien adjoint au maire, officier du Mérite agricole, ont eu lieu au milieu d'une foule considérable, dans laquelle on remarquait M. Cauwès, sous-préfet ; M. Lepez, ancien député ; M. Vaillant, secrétaire général de la sous-préfecture ; les maires du canton et de nombreuses personnalités des communes environnantes.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. César Caullet, conseiller général ; Ernest Macaret, conseiller d'arrondissement, maire d'Haulchin ; E. Lecoeur, ancien maire d'Haspres ; Lemperéur, adjoint à Marquette ; Fournieux, brasseur, conseiller municipal, à Valenciennes.

Le deuil était conduit par M. Alphonse Bury, fils du défunt ; M. G. Sénéchal, son gendre, qu'accompagnaient les membres de la famille.

Après la célébration du service religieux, l'inhumation eut lieu au cimetière de la commune, dans le caveau de la famille.

Trois discours furent prononcés sur la tombe du défunt : par M. François Soileux, conseiller municipal, au nom de ses collègues et par MM. César Caullet et Ernest Macaret.

DISCOURS DE M. FRANÇOIS SOILEUX
conseiller municipal

Ce n'est pas sans éprouver une profonde émotion que je viens, en l'absence de M. le Maire, empêché, au nom du Conseil municipal et de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance d'Avesnes-le-Sec, adresser un suprême adieu à l'ami sincère, au regretté collègue, à l'administrateur dévoué qui présida si souvent nos réunions et que la mort vient d'emporter si promptement.

M. Bury André est né à Villers-en-Cauchies, le 1er juin 1851. Issu d'une famille honorable, il reçut de ses parents cette éducation austère qui forme les caractères énergiques et les âmes bien trempées.

En 1882, André Bury se mariait à Avesnes-le-Sec et acquérait bientôt droit de cité en notre commune, où il vint prendre, après le décès de M. Deirue, son beau-père, la direction de son exploitation agricole et industrielle.

Travailleur intelligent autant qu'infatigable, il employa toute son habileté à faire prospérer la patrimoine qui lui était échu. Mais la conduite de ses affaires personnelles ne suffisait pas à son inlassable activité et bientôt le besoin d'agir et de se dévouer le conseill à solliciter le suffrage de ses nouveaux concitoyens.

Elu conseiller municipal le 6 mai 1888, ses collègues le nommaient adjoint au maire le 20 mai suivant.

Fermement attaché aux institutions républicaines, le sincérité de ses convictions, l'empressement qu'il apportait à obliger tous ceux qui avaient besoin de ses services ou de son influence lui avaient acquis l'estime et la sympathie de ses concitoyens et de ses collègues du Conseil.

Pendant 25 années, André Bury fut constamment réélu conseiller municipal et depuis le 20 janvier 1901 jusqu'en mai 1912, époque où il se retira pour laisser place à M. Alphonse Bury, son fils, il exerça continuellement les fonctions d'adjoint au maire, administrant effectivement la commune en l'absence presque continuelle du maire.

Non content de diriger l'administration municipale, il accepta de faire partie, dès 1890, de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, et ici encore, vice-président et ordonnateur de cet établissement, il sut remplir avec équité les fonctions si délicates et souvent si ingrates de dispensateur de la charité publique.

Son expérience des affaires, son inébranlable droiture, sa parfaite loyauté faisaient de lui l'arbitre et le conseiller fréquemment choisi pour solutionner les conflits qui pouvaient intéresser ses administrés.

Aussi André Bury, malgré les incidents inévitables des luttes politiques ne comptait-il que des amis et la nouvelle de sa mort a retenti douloureusement dans la commune comme dans toute la région où s'étendaient ses nombreuses relations.

Ses connaissances étendues en culture et en élevage le firent souvent désigner comme membre du jury dans les concours agricoles. Le gouvernement de la République, heureux de récompenser en lui l'un des vaillants pionniers de l'agriculture, le nomma chevalier, puis tout récemment officier du Mérite agricole.

Le dévouement qu'il témoignait depuis de longues années à la cause de l'enseignement laïque avait attiré à nouveau sur lui l'attention des pouvoirs publics. André Bury était proposé pour les palmes Académiques et devait recevoir prochainement cette nouvelle distinction.

Telle fut la vie toute de labeur et de dévouement de celui dont nous déplorons la perte. Il devrait être donné à de très hommes de pouvoir pour pendant quelque temps d'un repos qu'ils ont si légitimement gagné.

André Bury avait sans doute fait parfois ce rêve bien digne d'un tel travailleur. Mais l'homme propose et le destin dispose. A peine avait-il quitté le chantier pour se retirer dans la modeste aile qu'il s'était fait édifier que la maladie le clouait sur un lit de souffrance et que la mort venait bientôt le terrasser.

Ainsi va la destinée !

Puissent nos regrets unanimes, puisse la tristesse de toute une commune en deuil, puisse la nombreuse assistance qui se presse autour de la tombe adoucir la douleur de la vaillante épouse et de la famille éplorée et leur apporter, s'il est possible, quelque consolation.

Au nom du Conseil municipal, au nom du Bureau de Bienfaisance, au nom de la population d'Avesnes-le-Sec, je t'adresse, cher Bury, le suprême et dernier adieu.

DISCOURS DE M. CESAR CAULLET

C'est au nom de la grande famille républicaine du canton de Bouchain, que j'ai l'honneur de représenter au Conseil Général, que je viens adresser un dernier adieu à cet excellent républicain, à cet ami dévoué que fut André Bury.

Conseiller municipal depuis plus de 25 ans, 1er adjoint sous les présidences de MM. Britcont, René Lanthiez et Déjardin-Verkinder, il sujet entre lui et M. Foucaut.

M. le Maire reproche alors à M. Foucaut de soutenir surtout les intérêts des Douaisiens et celui-ci s'en défend.

M. Druelle rappelle que la Ville de Douai a agi avec une grande désinvoltre lors de l'extension de son périmètre d'octroi, il cite encore un autre bureau installé sans aucun droit sur le territoire de Lambres.

Sur une demande de M. Wibault, M. le Maire fait connaître que dès 1908 il y avait eu de la part de la commune de Sin des propositions d'échange de territoires, qui furent renouvelées en 1904 et 1906, qu'une commission intercommunale pourrait, bien que les données soient aujourd'hui changées, les examiner à nouveau.

Le conseil désigne MM. Wilmot, Boissonnet et Foucaut pour entrer en pourparlers avec les délégués que la ville de Douai sera priée de nommer, de son côté.

La séance est levée à 10 heures du soir.

VALENCIENNES

AVESNES-LE-SEC

Funérailles. — Les funérailles de M. André Bury, ancien brasseur, ancien adjoint au maire, officier du Mérite agricole, ont eu lieu au milieu d'une foule considérable, dans laquelle on remarquait M. Cauwès, sous-préfet ; M. Lepez, ancien député ; M. Vaillant, secrétaire général de la sous-préfecture ; les maires du canton et de nombreuses personnalités des communes environnantes.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. César Caullet, conseiller général ; Ernest Macaret, conseiller d'arrondissement, maire d'Haulchin ; E. Lecoeur, ancien maire d'Haspres ; Lemperéur, adjoint à Marquette ; Fournieux, brasseur, conseiller municipal, à Valenciennes.

Le deuil était conduit par M. Alphonse Bury, fils du défunt ; M. G. Sénéchal, son gendre, qu'accompagnaient les membres de la famille.

Après la célébration du service religieux, l'inhumation eut lieu au cimetière de la commune, dans le caveau de la famille.

Trois discours furent prononcés sur la tombe du défunt : par M. François Soileux, conseiller municipal, au nom de ses collègues et par MM. César Caullet et Ernest Macaret.

DISCOURS DE M. FRANÇOIS SOILEUX
conseiller municipal

Ce n'est pas sans éprouver une profonde émotion que je viens, en l'absence de M. le Maire, empêché, au nom du Conseil municipal et de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance d'Avesnes-le-Sec, adresser un suprême adieu à l'ami sincère, au regretté collègue, à l'administrateur dévoué qui présida si souvent nos réunions et que la mort vient d'emporter si promptement.

M. Bury André est né à Villers-en-Cauchies, le 1er juin 1851. Issu d'une famille honorable, il reçut de ses parents cette éducation austère qui forme les caractères énergiques et les âmes bien trempées.

En 1882, André Bury se mariait à Avesnes-le-Sec et acquérait bientôt droit de cité en notre commune, où il vint prendre, après le décès de M. Deirue, son beau-père, la direction de son exploitation agricole et industrielle.

Travailleur intelligent autant qu'infatigable, il employa toute son habileté à faire prospérer la patrimoine qui lui était échu. Mais la conduite de ses affaires personnelles ne suffisait pas à son inlassable activité et bientôt le besoin d'agir et de se dévouer le conseill à solliciter le suffrage de ses nouveaux concitoyens.

Elu conseiller municipal le 6 mai 1888, ses collègues la nommaient adjoint au maire le 20 mai suivant.

Fermement attaché aux institutions républicaines, le sincérité de ses convictions, l'empressement qu'il apportait à obliger tous ceux qui avaient besoin de ses services ou de son influence lui avaient acquis l'estime et la sympathie de ses concitoyens et de ses collègues du Conseil.

Pendant 25 années, André Bury fut constamment réélu conseiller municipal et depuis le 20 janvier 1901 jusqu'en mai 1912, époque où il se retira pour laisser place à M. Alphonse Bury, son fils, il ex